



## Révision des listes électorales pour les élections européennes du 9 juin 2024

### Avis au Public

Par la présente il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins arrêtera les listes électorales provisoires pour les élections européennes du 9 juin 2024 en date du 15 avril 2024 à 17:00 heures et que les listes sont déposées au secrétariat communal de Berdorf à l'inspection des intéressés du **mardi 16 avril 2024 jusqu'au mardi 23 avril 2024**.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu **jusqu'au 23 avril 2024** au plus tard.

Les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer sont à produire jusqu'à la même date contre récépissé.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la «Cour administrative» doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Berdorf, le 11 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La Secrétaire ff,  
(contreseing art. 74 loi communale)

Patrice Mack



Le Bourgmestre,

Joe Nilles